

INFORMATIONS POST AGO

Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank »

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 décembre 2022, la Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank » publie ci-dessous, les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un emprunt obligataire subordonné, à hauteur de 60 000 000 dinars (soixante millions de dinars), sans recours à l'appel public à l'épargne, sur une seule tranche dans un délai d'un an et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin de réaliser cette émission.

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 60 millions de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari bank subordonné 2022 » sont fixées comme suit :

| Catégories | Durée | Taux d'intérêt | Amortissement |
|--------------------|--|------------------------------------|--|
| Catégorie A | 5 ans | 9,60% et/ou TMM +2,55% | Constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année |
| Catégorie B | 7 ans <i>Dont 2 années de grâce</i> | 10,10% et/ou TMM +3,00% | Constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année |

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.